

## LE TEMPLE DE NIEULLE - SUR – SEUDRE

(Sur la place de la Mairie et face à elle)

Sous l'ancien régime, le village de Nieulle, sis au milieu des marais, dépendait de la paroisse de Saint Sornin, très catholique.

D'après les actes du Consistoire de La Rochelle, Nieulle est considérée comme paroisse protestante par le pasteur Paul Pelet.

En 1755, Nieulle n'a pas de Maison d'oraison, mais les protestants vont à celle de Souhe, village distant de 5 km.

En 1789, les documents officiels<sup>1</sup> évaluent à 130 le nombre des protestants de la paroisse de Saint-Sornin.

Sous la 1<sup>ère</sup> République, lors de la création des communes, les habitants de Nieulle ne sont pas satisfaits d'être rattachés à Saint-Sornin. Pour conquérir leur indépendance communale, ils vont d'abord construire une école, avec logement pour l'instituteur. A leur frais et aussi avec l'aide de Pierre-Isaac Garesché, né à Nieulles en 1738, négociant, protestant, rédacteur des cahiers de doléances de Marennes et député du Tiers-État aux Etats généraux de 1789. En face de sa maison ancestrale, il fournira un terrain qui peu à peu deviendra la place du village avec autour, l'école, la mairie et le temple. Le tout forme un ensemble architectural remarquable ressemblant à celui d'Arvert sur l'autre rive de la Seudre.

Les archives communales possèdent des registres de baptêmes célébrés « au Désert ».

Le temple qui existe actuellement fut bâti en 1836, ainsi qu'en témoigne un document retrouvé dans une bouteille par le maçon Noël au moment de la réparation de l'édifice en 1890.

Il fut construit par Nicolas Fort, entrepreneur à La Tremblade, sous la surveillance de M. Louis-Camille Poujaud, agent des travaux d'art de l'arrondissement.

Lorsqu'en 1852, le consistoire de Marennes est institué, l'église de Nieulle y fut alors rattachée.

Un plan daté du 4 juillet 1836, a été trouvé dans les archives de la Mairie de Nieulle en septembre 1990. Il portait en grand titre « Projet de reconstruction du temple protestant » et non projet de construction. Ce qui laisse supposer qu'il existait déjà un temple ou un lieu de culte avant cette date. Certains détails de construction confirmeraient cette hypothèse.

Ce temple d'architecture extrêmement simple possède une façade élégante, une cloche et une porte de construction soignée.

En ce début du troisième millénaire, la paroisse des Iles de Saintonge célèbre son culte dominical, à tour de rôle dans les dix temples qui lui sont affectés. Celui de Nieulle-sur-Seudre, est utilisé pendant la période estivale en raison de l'absence de chauffage efficace.

A l'intérieur du temple, quatre tableaux de pierre portent des versets bibliques.

### **Sur le côté nord, sans fenêtre :**

1<sup>er</sup> tableau : « *L'homme est justifié non par les œuvres de la Loi, mais par la foi en Jésus-Christ* » (Galates II 16) »

« *C'est par la grâce que vous êtes sauvés, et cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu* » (Ephésiens 8).

---

<sup>1</sup> Archives départementales, série C 1 – 52.

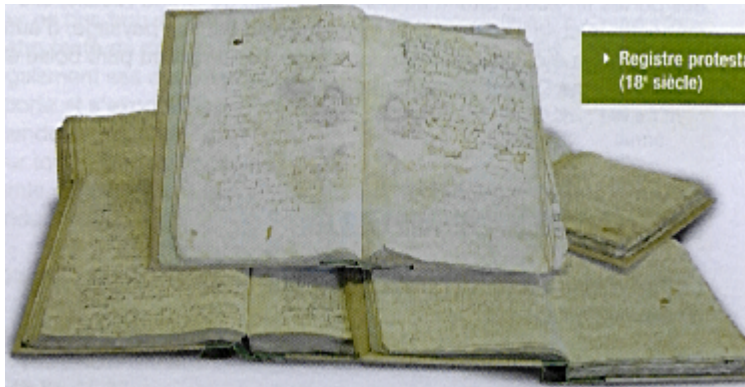
2° tableau : « *Soyez donc des imitateurs de Dieu et marchez dans la charité de même que Christ* » (Ephésiens V 1 et 2 )

« *Car puisque vous êtes enfants, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'esprit de son fils* » ( Galates IV 6)

**De part et d'autre de la chaire :**

3° tableau : « *Dieu est esprit et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité* » ( Jean IV 24)

4° tableau : « *Dieu est amour ; celui qui demeure (dans l'amour demeure) en Dieu et Dieu demeure en lui* » (I Jean IV 16 )



**Bibliographie :**

- Equipe Goulevant « Quelques temples de Saintonge »(1990)
- Archives du Consistoire
- Archives communales et de la Communauté de communes du marennais.
- Dictionnaire biographiques des charentais Ed Le Croît vif (novembre 2005)